



# Outil d'évaluation de l'emplacement d'un centre de la petite enfance à l'Île

Création : Novembre 2023

## Introduction

L'Outil d'évaluation de l'emplacement d'un centre de la petite enfance (CPE) à l'Île vise à aider les responsables de projet, comme les exploitantes et exploitants d'un CPE, les municipalités et les personnes responsables d'un projet de construction ou de rénovation d'un CPE, à déterminer la faisabilité du projet. On doit s'en servir à l'étape de la planification du concept pour que les données soient examinées dans le cadre du processus d'approbation des prêts et du financement du projet. Une note supérieure à 94,5 (70 %) au formulaire de notation de l'outil confirme la faisabilité du projet. Les lignes directrices pour la notation se trouvent à la fin de ce document.

**Veillez noter que vous devez être une exploitante ou un exploitant d'un CPE, avoir une affiliation avec un CPE ou avoir l'intention d'obtenir la désignation de CPE pour que votre projet soit admissible.**

## Processus

**Étape 1 :** La personne responsable du projet emploie l'Outil d'évaluation.

Elle se sert de l'outil pour évaluer si le nouvel emplacement convient à l'exploitation d'un CPE.

**Étape 2 :** La personne responsable du projet soumet l'Outil d'évaluation.

Elle soumet l'Outil d'évaluation au ministère de l'Éducation et de la Petite enfance. Un comité d'examen lui transmettra des renseignements contextuels pertinents sur les services de garde, des commentaires et des recommandations qui pourraient venir appuyer davantage la planification des travaux proposés. En fonction des réponses fournies par la personne responsable du projet dans l'Outil d'évaluation, le comité d'examen peut demander des renseignements supplémentaires ou faire preuve de diligence raisonnable.

Une fois dûment rempli, l'Outil d'évaluation de l'emplacement d'un CPE à l'Île peut être envoyé à l'adresse suivante :

### **Outil d'évaluation de l'emplacement d'un centre de la petite enfance à l'Île**

a/s d'Yvette Winchester

Division de la petite enfance

Ministère de l'Éducation et de la Petite enfance

Centre Holman

250, rue Water, bureau 101

Summerside (Î.-P.-É.) C1N 1B6

Courriel : [ymwinchester@gov.pe.ca](mailto:ymwinchester@gov.pe.ca)

## Renseignements sur le projet

Nom de la demandeuse ou du demandeur : \_\_\_\_\_

Êtes-vous un constructeur? \_\_\_\_\_

Dans l'affirmative, avez-vous vu une affiliation avec un centre de la petite enfance (CPE)? \_\_\_\_\_

Nom du CPE : \_\_\_\_\_

**\* Les constructeurs doivent s'assurer que le CPE affilié élabore un plan d'affaires afin de démontrer la faisabilité financière du projet et sa capacité à assumer les coûts des travaux.**

- Je veillerai à ce que le CPE affilié soit en mesure d'assumer les coûts des travaux avant de poursuivre ce projet.

Exploitez-vous actuellement un CPE? \_\_\_\_\_

Dans l'affirmative, vous devez présenter une demande de modification de votre permis en cliquant sur ce lien : <https://www.princeedwardisland.ca/fr/service/apply-to-modify-early-learning-and-child-care-licence-online>

Quel est le nom du CPE? \_\_\_\_\_

Avez-vous l'intention de devenir exploitante ou exploitant d'un CPE? \_\_\_\_\_

Dans l'affirmative, vous devez remplir une demande d'agrément, accessible à : <https://www.princeedwardisland.ca/fr/service/early-childhood-centre-licensing>

Avez-vous l'intention de demander la désignation de CPE? \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse de l'emplacement (y compris le code postal) : \_\_\_\_\_

Description de l'emplacement : \_\_\_\_\_

Date estimée de fin des travaux : \_\_\_\_\_

Nombre de places que vous proposez de créer dans le cadre du projet :

Âge	Nombre de places proposé
Nourrissons (de 0 à 22 mois)	
Tout-petits (de 23 mois à 3 ans)	
Enfants d'âge préscolaire (3 ou 4 ans)	

## Brève description du projet

*Dans cette section, vous pouvez inclure une description du CPE ou du partenariat avec le CPE, en plus de préciser si le projet est une nouvelle construction ou une rénovation, et s'il est question d'une installation polyvalente.*

---



---



---



---



---

## À remplir par la personne responsable du projet

Cette section a pour but de cerner les facteurs essentiels à l'appui d'un service de garde offert dans l'installation ou au site du projet proposé. Elle peut également permettre de relever tout facteur qui nécessite un examen plus approfondi.

Veuillez consulter l'[Early Learning and Child Care Act Regulations](#) (règlement de la loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants) au moment de remplir cette section.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Anne Rooban, à [annerooban@gov.pe.ca](mailto:annerooban@gov.pe.ca).

### Section 1 : Convenance du site du projet et éléments clés à considérer

L'emplacement du site du projet convient-il à l'exploitation d'un centre de garde?	Oui	Non, il existe des préoccupations
<p>L'environnement au site du projet proposé est-il sain et sûr pour les enfants, les familles et le personnel?</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Il y a des facteurs environnementaux qui ne peuvent être atténués, tels que le bruit industriel, la fumée, des problèmes de qualité de l'eau et la présence de matières dangereuses.</i></li> <li>• <i>Il y a des facteurs liés au type de projet qui ne se prêtent pas à l'exploitation d'un centre de garde, comme le partage des locaux avec une entreprise de transport ou de gestion des déchets.</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Description détaillée des préoccupations :		
<p>Le site du projet proposé est-il raisonnablement accessible au public?</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Une route doit être accessible à partir de la propriété, conformément à la Roads Act (loi sur les routes) et à son règlement d'application.</i></li> <li>• <i>Le centre doit être situé dans un établissement dont l'entrée est accessible au public.</i></li> <li>• <i>Il doit y avoir un stationnement adéquat où l'on peut déposer et récupérer les enfants en toute sécurité.</i></li> <li>• <i>Toute exigence importante en matière de sécurité ou de sûreté doit être respectée.</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Description détaillée des préoccupations :		

<p>Le site du projet et l'installation proposés sont-ils accessibles ou peuvent-ils être modifiés de sorte à être accessibles aux personnes ayant des besoins en matière d'accessibilité physique?</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Il y a peu d'escaliers.</i></li> <li>• <i>Des mesures d'accessibilité, notamment le dégagement de l'espace au sol et la mise en place de rampes, d'ascenseurs, de portes et de poignées de porte accessibles, de boutons de commande de porte automatique sans obstacle, de barres d'appui, ainsi que de robinets et d'éléments de plomberie accessibles, y compris des mesures assurant l'accès à l'espace d'apprentissage extérieur, ont été prévues.</i></li> <li>• <i>Des mesures d'évacuation permettant à toutes les personnes de sortir de l'établissement pour se rendre dans une zone sûre ont été prévues.</i></li> <li>• <i>Idéalement, le centre est situé au rez-de-chaussée de l'établissement.</i></li> <li>• <i>Le site permettra de déposer et de récupérer les enfants en toute sécurité.</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Description détaillée des préoccupations :		
<p>Y a-t-il des arrêtés des administrations locales ou des exigences provinciales qui pourraient interdire l'exploitation d'un centre de garde au site du projet?</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La propriété doit être zonée pour l'exploitation conformément aux arrêtés municipaux en vigueur.</i></li> <li>• <i>La propriété doit comporter un stationnement conformément aux arrêtés municipaux en vigueur.</i></li> <li>• <i>La propriété doit respecter le <a href="#">Planning Act Subdivision and Development Regulations</a> (règlement sur l'aménagement et les lotissements de la loi sur l'aménagement du territoire) si elle n'est pas située dans une municipalité qui dispose d'un plan et d'arrêtés officiels.</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Description détaillée des préoccupations :		

<p>L'installation proposée dans le cadre du projet peut-elle être aménagée et construite de manière à répondre aux exigences d'agrément en matière d'espace d'activité intérieur?</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une superficie de 3,5 mètres carrés par enfant doit être prévue à l'intérieur du centre.</li> <li>• Une superficie de 4 mètres carrés par enfant doit être prévue à l'intérieur du centre pour les groupes de plus de six nourrissons.</li> <li>• Les couloirs, les placards, les entrées, les cuisines, les toilettes, les aires de rangement et l'espace de sieste prévu pour les nourrissons doivent être exclus du calcul de la superficie de l'espace d'activité intérieur.</li> <li>• Il faut prévoir un espace de sieste pour les groupes de plus de six nourrissons.</li> <li>• L'aménagement doit être propice à une surveillance efficace des enfants.</li> <li>• L'espace doit être conforme à la Fire Prevention Act (loi sur la prévention des incendies) et à ses règlements d'application.</li> <li>• Les produits dangereux ou toxiques doivent être rangés sous clé.</li> <li>• L'aire de préparation des aliments doit être salubre et conforme à la Public Health Act (loi sur la santé publique) et au règlement d'application pertinent.</li> <li>• Toutes les pièces utilisées pour les programmes doivent bénéficier d'un éclairage naturel pendant la journée.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Description détaillée des préoccupations :</p>		
<p>Le site du projet dispose-t-il d'un espace extérieur adjacent qui pourrait répondre aux exigences d'agrément en matière d'espace extérieur utilisable et accessible?</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une superficie de 7 mètres carrés par enfant doit être prévue à l'extérieur du centre.</li> <li>• L'espace extérieur est adjacent au centre agréé et conçu de sorte à favoriser l'autonomie, le bien-être social et émotionnel, la culture et la diversité, le mouvement et l'apprentissage de l'ensemble des enfants*.</li> <li>• L'espace extérieur est fermé de tous les côtés.</li> <li>• Un espace d'apprentissage extérieur séparé a été prévu pour les nourrissons.</li> </ul> <p><i>* Idéalement, l'espace extérieur est adjacent, mais quelques exemptions sont prévues par l'Early Learning and Child Care Act (loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants).</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Description détaillée des préoccupations :		
Les travaux seront-ils réalisés dans une installation polyvalente ou le projet prévoit-il un établissement à usages multiples, qui pourrait inclure des locaux à bureaux ou des logements par exemple?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Description détaillée des préoccupations :		
<p>Le projet proposé fournira-t-il l'un des services de garde prioritaires suivants?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge des nourrissons (de 0 à 22 mois) ou des tout-petits (de 23 mois à 3 ans)</li> <li>• Heures d'ouverture prolongées : Ouverture du centre en dehors des heures normales d'ouverture (du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h) ou la fin de semaine</li> <li>• Prise en charge des enfants dont les parents travaillent dans une entreprise ou un établissement adjacent (centre de garde en milieu de travail)</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Description détaillée des préoccupations :		
Peut-on s'engager à exploiter un centre de garde à l'installation proposée pendant au moins 20 ans?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Description détaillée des préoccupations :		
Y a-t-il d'autres éléments qui pourraient empêcher l'exploitation d'un centre de garde au site du projet proposé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Description détaillée des préoccupations :		

## Section 2 : Commentaires de la personne responsable du projet

Cette section permet aux responsables de projet d'apporter des précisions sur le contexte et de souligner d'autres éléments à considérer relativement à leur projet.

## Section 4 : Contexte et éléments à considérer – À remplir par le comité d'examen

Cette section doit être remplie par le comité d'examen, composé notamment de membres du personnel du ministère de l'Éducation et de la Petite enfance, à l'aide du formulaire de notation de l'Outil d'évaluation de l'emplacement d'un CPE à l'Île, pour apporter des précisions sur le contexte, souligner d'autres éléments à considérer et déterminer l'admissibilité du projet.

### Données à l'appui des besoins en matière de garde d'enfants dans la région visée par le projet

- Nombre total de nourrissons (de 0 à 22 mois), de tout-petits (de 22 à 36 mois), d'enfants d'âge préscolaire (de 36 mois à 5 ans) et d'enfants d'âge scolaire (de 5 à 12 ans) dans la région géographique
- Nombre total de places en centre de garde agréé pour les nourrissons (de 0 à 22 mois), les tout-petits (de 22 à 36 mois), les enfants d'âge préscolaire (de 36 mois à 5 ans) et les enfants d'âge scolaire (de 5 à 12 ans) dans la région géographique
- Nombre d'enfants inscrits au Répertoire des services d'apprentissage et de garde d'enfants dans la région géographique
- Nombre de nouvelles places en cours de création dans les centres de garde de la région géographique
- Toute donnée ou tout renseignement provenant de centres ou de parents dans la région géographique
- Tout engagement du gouvernement relativement au nombre de centres agréés, au nombre de places et aux catégories d'âge pour les places en centre agréé (p. ex. nourrissons, tout-petits, enfants d'âge préscolaire ou enfants d'âge scolaire)

### Éléments à considérer relativement aux renseignements fournis à propos du projet

- Renseignements supplémentaires, comme des renseignements sur le zonage municipal, des renseignements sur l'agrément, des leçons tirées de projets antérieurs qui se sont avérés une réussite, les exploitantes et exploitants potentiels et les possibilités d'obtenir l'agrément
- Points à considérer relativement à la mobilisation dans la région et envers la population
- Points à considérer par rapport aux besoins précis dans la région qui peuvent être pertinents compte tenu du type de projet (p. ex. dans un hôpital, il peut être préférable ou nécessaire d'offrir des heures d'ouverture prolongées pour soutenir la main-d'œuvre)

## Lignes directrices pour la notation

Les renseignements seront examinés et évalués par un comité d'examen, qui attribuera une note pondérée au projet en fonction des critères suivants :

- Renseignements sur la convenance du site du projet et éléments clés à considérer fournis par la demandeuse ou le demandeur
  - Site de projet sain et sûr pour les enfants, les familles et le personnel
  - Installation accessible au public
  - Installation accessible ou pouvant être modifiée de sorte à être accessible aux personnes ayant des besoins en matière d'accessibilité physique
  - Conformité aux arrêtés des administrations locales ou aux exigences provinciales
  - Respect des exigences d'agrément en matière d'espace d'activité intérieur et extérieur
  - Réalisation des travaux dans une installation polyvalente ou travaux visant un établissement à usages multiples
  - Prestation des services de garde prioritaires suivants :
    - Prise en charge des nourrissons (de 0 à 22 mois) ou des tout-petits (de 23 mois à 3 ans)
    - Heures d'ouverture prolongées
    - Prise en charge des enfants dont les parents travaillent dans une entreprise ou un établissement adjacent
  - Nombre proposé de nouvelles places dans le cadre du projet
  - Nombre proposé de nouvelles places pour les nourrissons (de 0 à 22 mois) ou les tout-petits (de 22 à 36 mois) dans le cadre du projet
  - Engagement à exploiter l'installation prévue pendant au moins 20 ans
- Éléments à considérer par le comité d'examen
  - Nombre de nourrissons (de 0 à 22 mois), de tout-petits (de 22 à 36 mois), d'enfants d'âge préscolaire (de 36 mois à 5 ans) et d'enfants d'âge scolaire (de 5 à 12 ans) dans la région géographique
  - Nombre de places en centre de garde agréé pour les nourrissons (de 0 à 22 mois), les tout-petits (de 22 à 36 mois), les enfants d'âge préscolaire (de 36 mois à 5 ans) et les enfants d'âge scolaire (de 5 à 12 ans) dans la région géographique
  - Nombre d'enfants inscrits au Répertoire des services d'apprentissage et de garde d'enfants dans la région géographique
  - Nombre de nouvelles places en cours de création dans les centres de garde de la région géographique
  - Toute donnée ou tout renseignement provenant de centres ou de parents dans la région géographique
  - Engagements du gouvernement relativement au nombre de centres agréés, au nombre de places et aux catégories d'âge pour les places en centre agréé (p. ex. nourrissons, tout-petits, enfants d'âge préscolaire ou enfants d'âge scolaire, le cas échéant)
  - Renseignements supplémentaires, comme des renseignements sur le zonage municipal, des renseignements sur l'agrément, des leçons tirées de projets antérieurs qui se sont avérés une réussite, les exploitantes et exploitants potentiels et les possibilités d'obtenir l'agrément
  - Exploitation par un organisme sans but lucratif du CPE visé par le projet
  - Points à considérer relativement à la mobilisation dans la région et envers la population
  - Points à considérer par rapport aux besoins précis dans la région qui peuvent être pertinents compte tenu du type de projet